



**LE *SECURITY INTEREST* OU  
L'APPROCHE FONCTIONNELLE  
ET UNITAIRE DES  
SURETES MOBILIERES**

*Contribution à une rationalisation du Droit français*

**Jean-François RIFFARD**

Préface

**Jean STOUFFLET**

Avant propos

**Georges ROUHETTE**

Presses Universitaires de la Faculté de  
Droit de Clermont-Ferrand

**L.G.D.J**



Jean - François RIFFARD est Maître de Conférences à l'Université d'Auvergne et Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand. Il a obtenu pour cet ouvrage le prix de thèse 1996 du Centre Français de Droit Comparé.

Face au caractère disparate et éclaté du droit français des sûretés mobilières, tout juriste épris de clarté en vient naturellement à rêver d'un système rationnel, seul garant d'efficacité et de sécurité.

Dans cette optique, nul doute que son attention sera alors attirée par la réforme survenue aux Etats-Unis en 1952 avec l'entrée en vigueur du Livre IX de l'*Uniform Commercial Code*.

Par cette réforme, les juristes américains n'ont hésité à faire table rase du passé, et à reconstruire un droit des sûretés mobilières homogène et efficace autour d'un concept unique: le *security interest*.

Fondé sur une approche fonctionnelle et résolument pragmatique de la matière, le modèle américain, qui a d'ores et déjà inspiré le législateur québécois, constitue une base de réflexion tout à fait intéressante et propose une alternative originale aux diverses voies explorées jusqu'alors en vue de la nécessaire réforme du droit français.

Plus qu'une simple description du système américain, cet ouvrage se propose de tracer les contours de ce que pourrait être un droit français des sûretés mobilières rénové à partir des grands principes qui ont animé les Pères du *security interest*, à savoir: rationalisation et libéralisation.

Presses Universitaires de la Faculté de  
Droit de Clermont-Ferrand

L.G.D.J

ISBN 2-912589-00-2